



CGT Finances Publiques 13
16 rue Borde
13008 Marseille
cgt,drfip13@dgifp.finances.gouv.fr

Marseille le 09/09/2016

Monsieur le premier Ministre

Depuis 2012, vous menez une politique qui n'écoute pas les demandes des salariés et répond aux revendications patronales, ce qui renforce le pouvoir des employeurs et la financiarisation de l'économie. C'est d'autant plus grave que vous le faites au nom de la gauche, ainsi discréditée, et rejetée par des citoyens déboussolés qui soit s'éloignent des urnes, soit se replient vers l'extrême droite.

La loi travail, sur le fond comme sur la forme, en est un des derniers exemples.

La dernière « réforme » que vous voulez mettre en œuvre : le prélèvement à la source (PAS) relève, elle aussi de cette même logique infernale.

1. Citoyen

Il est des moments privilégiés où s'expriment et se concrétisent la citoyenneté républicaine, l'appartenance à une collectivité dans laquelle chacun doit avoir sa place. Payer ses impôts, comme voter, est un moment capital en la matière. Laisser la fiscalité être de plus en plus perçue comme une contrainte et aller dans le sens d'une invisibilité croissante de son paiement sont des choix politiques qui contribuent toujours d'avantage à désolidariser le citoyen de sa collectivité.

2. Privatisation

L'impôt sur le revenu, qui alimente le budget de l'Etat, est naturellement prélevé par les services de l'Etat. Ce qui devrait poser problème est que des impôts ou taxes ne soient pas prélevés de la même façon. Introduire une tierce personne, en l'occurrence l'employeur, est une privatisation, un retour aux fermiers généraux de la royauté qui étaient surtout connus pour leurs détournements personnels au détriment de la collectivité.

3. Renforcement des pouvoirs patronaux

Depuis Jospin, qui déclarait ne pouvoir plus faire grand-chose pour réguler le système, les gouvernements n'ont eu de cesse d'aggraver le phénomène et de se plier aux désirs des organisations patronales, aux méfaits de la finance, pour s'enfoncer dans le « laisser faire » libéral.

L'impôt sur le revenu serait aujourd'hui prélevé par ceux qui l'ont historiquement et violemment combattu comme ils combattent tout ce qui relève de la solidarité.

4. Préleveurs/fraudeurs

Des mécanismes de contournement de l'impôt ont été patiemment mis en œuvre, font de temps en temps les titres de l'info puis sont rapidement enterrés. L'évasion fiscale, autre nom de la fraude, a été inventée, ou est pratiquée, par ceux à qui l'on veut aujourd'hui confier le prélèvement de l'impôt.

5. Inutilité

En France 99% de l'impôt sur le revenu (IR) est recouvré sans problème, c'est mieux que dans beaucoup de pays qui pratiquent le PAS. Pourquoi vouloir absolument et inutilement changer ce qui marche ?

En tout cas, l'histoire du prélèvement sur les revenus de l'année repose sur une fable. D'abord parce les problèmes posés par une baisse des revenus peuvent facilement être réglés, ensuite parce que le PAS se fera avec un taux calculé sur les revenus de l'année N-2 comme aujourd'hui.

6. Simplification ou usine à gaz ?

Aujourd'hui, le contribuable remplit sa déclaration qu'il transmet au service des finances publiques qui calcule et encaisse l'impôt.

Avec le PAS, le contribuable remplit sa déclaration qu'il transmet au service des finances publiques qui calcule puis transmet à l'employeur un premier taux calculé sur les revenus de l'année N-2, puis plus tard un second calculé sur les revenus N-1, l'employeur déduit l'impôt du salaire puis le reverse aux finances publiques qui envoie l'avis d'imposition au contribuable qui versera le solde. Ce prélèvement ne s'adresse qu'aux salariés, pas au 3 millions de non salariés (auto entrepreneurs, professions libérales, commerçants,).

Les impôts locaux continueront à être payés aux finances publiques (60 millions d'avis d'imposition taxe foncière et taxe d'habitation).

C'est donc une usine à gaz qui est mise en œuvre en créant le PAS. Il est clair que la «simplification» n'est pas la raison du prélèvement à la source.

7. Confidentialité

Le taux transmis à l'employeur sera différent d'un salarié à l'autre suivant la situation familiale et financière. L'employeur aura donc connaissance de la vie privée de ses salariés. Il s'agit là d'une atteinte grave du principe de confidentialité.

8. Ya-t-il une logique du PAS ?

On vient de voir que le prélèvement à la source comporte une série de contre-indications majeures. Alors, pourquoi vouloir absolument l'imposer? En tous cas l'acharnement développé dénote une vraie volonté politique qui ne peut être neutre.

Une première raison a à voir avec le gain de trésorerie, surtout pour les grosses entreprises, due à une baisse de la masse salariale. Le CICE comme la baisse de l'impôt sur les sociétés participent de cette même logique dont on sait qu'elle se termine dans les poches des actionnaires et des patrons eux-mêmes, puis dans les paradis fiscaux. Le salarié verra, lui, son salaire amputé tout de suite.

La seconde raison tient au fait que le prélèvement à la source ne peut être simplifié que par une «simplification» de l'IR. C'est la porte ouverte à la suppression de la progressivité de l'IR seule mesure qui le rend moins injuste que tous les autres impôts ; c'est la fusion contre nature entre la CSG et l'IR dont on nous rebat les oreilles depuis 20 ans.

9. Réforme fiscale ?

Ce qui était promis et attendu était une vraie réforme fiscale assurant une fiscalité plus juste et donc plus redistributrice de la richesse produite plutôt que de la voir sans cesse accaparée par une minorité qui détourne et fraude l'impôt. La retenue à la source, s'attaquant à un faux problème, n'est pas cette réforme de fond, et ouvre au contraire la voie à une fiscalité toujours plus injuste.

La CGT fait depuis longtemps des propositions en matière de fiscalité qu'il serait temps

d'écouter.

Renforcer le poids et la progressivité de l'impôt sur le revenu et son incidence sur la fiscalité locale, diminuer le poids de la fiscalité indirecte (TVA, TICPE ...) totalement injuste puisque indépendante des revenus et pesant presque les 2/3 des recettes de l'Etat. Renforcer la lutte contre la fraude (80 mds soit plus que les 76.5 mds d'impôt sur le revenu en 2016). Eradiquer les paradis fiscaux. Taxer les transactions financières.... Ces mesures pourraient rapporter 65 mds au budget de l'Etat soit 22% de plus: de quoi largement relancer l'économie et résorber le chômage.

Pour la CGT Finances Publiques 13

les co secrétaires

Philippe Laget Frédéric Larrivée Maryline Villegas